



10 septembre 2021 – Texte autorisé à être distribué

Feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030 – Suisse

1. Introduction

En préparation au Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (SNUSA), qui aura lieu le 23 septembre 2021, tous les États membres ont été invités à formuler et à soumettre leur feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030). Le présent document expose la feuille de route de la Suisse, qui se base principalement sur la Stratégie pour le développement durable 2030 de la Suisse (SDD 2030), et s'appuie sur les résultats du dialogue national du Sommet sur les systèmes alimentaires (DSSA), organisé en Suisse dans le cadre de la préparation au SNUSA.

Un développement durable rend possible la satisfaction des besoins essentiels de toutes les personnes et assure une bonne qualité de vie partout dans le monde, aujourd'hui et à l'avenir. Il prend en considération les trois dimensions – responsabilité écologique, solidarité sociale et efficacité économique – de manière équivalente, équilibrée et intégrée, tout en tenant compte des limites des capacités des écosystèmes mondiaux. Dans cette optique, notre vision est que, d'ici à 2030, le système alimentaire suisse aura été transformé de manière à jouer son rôle dans un monde qui se dirige vers zéro émission nette de gaz à effet de serre, où le recul de la biodiversité aura été inversé et où la faim et la malnutrition appartiendront au passé.

Afin de coordonner les efforts de la Suisse en faveur du développement durable dans le cadre de référence de l'Agenda 2030, le Conseil fédéral a adopté la SDD 2030 le 23 juin 2021. Cette stratégie définit la manière dont la Suisse entend mettre en œuvre l'Agenda 2030 au cours des dix prochaines années. La consommation et la production durables sont l'un des trois thèmes prioritaires de la SDD 2030, un chapitre étant dédié à la poursuite de la transformation vers des systèmes alimentaires durables en Suisse et à l'étranger. Ce chapitre, qui comprend des objectifs spécifiques et mesurables pour l'année 2030, ensemble avec les mesures concrètes du plan d'action y associé, constituent la feuille de route de la Suisse en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030.

Dans le cadre de son DSSA national, la Suisse a organisé, entre mars et juin 2021, une série d'ateliers (deux au niveau national, trois au niveau des villes) au cours desquels les principaux acteurs du secteur agroalimentaire ont discuté de huit thèmes : 1) environnement alimentaire durable ; 2) demande alimentaire durable et régimes alimentaires durables ; 3) production durable ; 4) atténuation du changement climatique ; 5) adaptation aux changements environnementaux, résilience et sécurité alimentaire ; 6) gaspillage alimentaire (déchets et pertes évitables) ; 7) dimensions socio-économiques du secteur agroalimentaire ; 8) entrepreneuriat, innovation, sciences et technologies. De nombreux participants au DSSA national ont notamment appelé à l'élaboration d'une politique alimentaire intersectorielle. Les résultats du DSSA national soutiennent largement les axes stratégiques de la SDD 2030 de la Suisse, mais mettent également en évidence des points de divergence entre les différents acteurs. Ces points seront pris en compte lors de l'élaboration de nouvelles mesures de mise en œuvre de la stratégie.

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Patrick Mink
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne
Tél. +41 58 463 44 36
patrick.mink@blw.admin.ch
<https://www.blw.admin.ch/>



2. Vue d'ensemble des principaux défis auxquels est confronté le système alimentaire suisse

Le système alimentaire suisse est caractérisé par les principaux défis suivants, que notre feuille de route pour la transformation des systèmes alimentaires vise à relever :

- En Suisse, l'agriculture est responsable de plus de 10 % de l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre.
- L'agriculture a toujours des conséquences sur le sol. Les problèmes les plus graves concernent le compactage, l'érosion, la perte de substances organiques et la diffusion de polluants.
- La Suisse importe près de la moitié des denrées alimentaires qu'elle consomme. La division du travail favorise en Suisse la compétition, l'innovation et le niveau de vie en général, mais elle a aussi pour conséquence qu'une grande partie des contrecoups écologiques et sociaux de la production de denrées alimentaires se font sentir à l'étranger.
- La perte d'habitats et la détérioration de leur qualité menacent la biodiversité en Suisse. L'utilisation intensive des terres, notamment par l'agriculture, en est la principale responsable. Étant donné qu'environ 70 % de l'utilisation des sols liée à la consommation pour répondre aux besoins de la Suisse a lieu à l'étranger, la consommation de la Suisse pèse également sur la biodiversité à l'étranger (p. ex. forêts tropicales humides).
- Le nombre d'exploitations continue de diminuer : la Suisse ne comptait plus en 2019 que 50 038 exploitations agricoles, soit 814 de moins que l'année précédente. Simultanément, la taille de ces exploitations augmente régulièrement. Sur ces 50 038 exploitations, 7 284 étaient converties à la production biologique, tandis que 42 754 pratiquaient la culture ou l'élevage conventionnels.
- L'alimentation de la population suisse est déséquilibrée. La consommation de produits sucrés et salés dépasse de beaucoup les recommandations. La part des huiles, des graisses et des noix correspond plus ou moins aux recommandations ; celle des produits laitiers est insuffisante, et celle de la viande excessive.
- Actuellement, si l'on tient compte de l'ensemble de la filière alimentaire suisse, l'alimentation est le secteur qui cause la plus forte pollution (28 % des atteintes à l'environnement dues aux biens de consommation).
- La consommation de denrées alimentaires en Suisse est à l'origine d'une perte de 2,8 millions de tonnes d'aliments gaspillés dans notre pays et à l'étranger, sur l'ensemble de la filière. Ce chiffre correspond à environ 330 kilos de denrées inutilement perdues par personne, ou à 37 % de la production agricole ou encore à un coût de 600 francs par individu et par an.

3. Réalisation des ODD relatifs aux systèmes alimentaires d'ici à 2030

3.1. La Stratégie suisse pour le développement durable 2030

La feuille de route de la Suisse en vue de transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030 est définie dans la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) du Conseil fédéral, qui contient un chapitre consacré à ce sujet, avec quatre objectifs spécifiques et mesurables :

- La proportion de la population qui se nourrit sainement, de manière équilibrée et durable, conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse augmente pour atteindre un tiers.ⁱ
- Le gaspillage évitable de denrées alimentaires par habitant diminue de moitié par rapport à 2017.ⁱⁱ
- L'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires – calculée par personne sur la base de la comptabilité environnementale – recule d'un quart par rapport à 2020.ⁱⁱⁱ
- La proportion d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux en recourant à des programmes spécifiques de développement durable, que ceux-ci soient de droit privé ou de droit public, augmente d'un tiers par rapport à 2020.^{iv}

Pour fournir des orientations générales sur la manière d'atteindre ces objectifs d'ici à 2030, la SDD 2030 définit les quatre axes stratégiques nationaux suivants :

Encourager une alimentation saine, équilibrée et durable

Dans le cadre de ses compétences, la Confédération aide les actrices et acteurs concernés à améliorer la composition des denrées alimentaires et des repas conformément aux critères de développement durable, et à perfectionner celle-ci grâce à la recherche et à l'innovation ; elle encourage aussi les efforts consentis pour que les modes d'alimentation sains, équilibrés et durables soient attrayants et accessibles pour tous. À cette fin, elle soutient notamment les travaux d'information et de sensibilisation appropriés.

Réduire les déchets alimentaires

La Confédération élabore et soutient des mesures de réduction des pertes alimentaires évitables tout au long de la chaîne de création de valeur et jusqu'à l'étape de la consommation. Ces mesures sont aménagées et classées par ordre de priorité de telle sorte que l'impact sur l'environnement soit réduit le plus fortement possible et que la sécurité alimentaire soit garantie. Avec les domaines d'activité concernés, la Confédération définit des objectifs de réduction spécifiques.

Accroître la durabilité le long de la chaîne de création de valeur dans le domaine alimentaire

La Confédération crée des conditions-cadre transparentes, efficaces et favorables à des systèmes alimentaires durables tout au long de la chaîne de création de valeur liée aux denrées, de la production à la consommation. Elle s'engage en faveur de l'internalisation des coûts externes et d'une plus grande transparence pour ce qui a trait à l'origine et aux méthodes de production des denrées alimentaires. Dans ce contexte, elle tient compte en particulier de l'impact environnemental, de la situation sociale et de la question du bien-être des animaux. Elle encourage la transition vers des systèmes alimentaires durables en poursuivant le développement de la politique agricole et d'autres politiques sectorielles. Dans le domaine de la production, elle aide les exploitations à évoluer vers des modèles adaptés aux sites, économes en ressources, acceptables sur le plan social et axés sur le marché.

Elle étudie aussi la possibilité d'introduire davantage de restrictions lorsqu'elle autorise l'agriculture à faire entrer certaines substances présentant des risques dans l'environnement, et les met en œuvre si nécessaire. Dans ce contexte, elle veille à ce que les mesures soient conçues de telle sorte qu'elles restent socialement et économiquement supportables. Elle s'engage aussi afin que les actrices et acteurs concernés puissent appliquer les connaissances requises pour éviter les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux changements climatiques et favoriser la biodiversité et l'agrobiodiversité. Elle soutient le renforcement de la formation de base et de la formation continue en matière de systèmes alimentaires durables. Elle soutient cette transformation grâce à une coopération coordonnée au sein du secteur agricole et alimentaire, mais aussi entre et avec les actrices et les acteurs de toutes les politiques sectorielles pertinentes.

Renforcer la résilience du système alimentaire

Afin d'assurer la sécurité alimentaire sur le long terme, la Confédération consolide la résilience du système concerné. Cela inclut les investissements responsables, le renforcement socioéconomique des exploitations agricoles, une production indigène diversifiée, adaptée au site et utilisant efficacement les ressources, même dans les emplacements difficiles (par ex. dans les régions de montagne), ainsi que la promotion des possibilités de formation correspondantes. La Confédération s'efforce d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, et aide l'agriculture à s'adapter à des conditions climatiques qui évoluent, grâce notamment à l'application de principes de l'agroécologie. Elle encourage aussi le développement technologique pour les méthodes de production actuelles et futures.

3.2. Mesures à prendre au cours des trois prochaines années : le Plan d'action 2021-2023 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030

Afin de soutenir la mise en œuvre de la SDD 2030, un plan d'action a été élaboré pour les trois premières années de la stratégie, qui définit des mesures concrètes et des jalons clés et fournit un aperçu d'autres documents de planification connexes, comme mentionné ci-dessous. En outre, les sections ci-après montrent comment les mesures du plan d'action ont été prises en compte lors des discussions et dans les résultats des dialogues nationaux du Sommet des systèmes alimentaires qui se sont tenus en Suisse entre mars et juin 2021. Enfin, les sections 3.2.4 et 3.3 portent sur le dialogue et la collaboration multipartites.

3.2.1. Réduction du gaspillage alimentaire

Mesure pour les années 2021 à 2023 :

Le Conseil fédéral élabore un plan d'action comprenant des mesures contre le gaspillage alimentaire avec pour objectif de réduire de moitié les pertes alimentaires évitables en Suisse d'ici 2030 par rapport à 2017. Les mesures sont conçues de manière à limiter le plus possible l'impact environnemental. Des indicateurs sont en outre définis pour contrôler régulièrement la réduction des pertes alimentaires et donc de leur impact environnemental aux différentes étapes de la chaîne alimentaire. On examinera en 2024 si les mesures sont suffisantes ou si des adaptations sont nécessaires.

Principales conclusions des dialogues nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires, pertinentes pour cette mesure :

En ce qui concerne la réduction du gaspillage alimentaire, les secteurs du commerce de détail, de la transformation et de l'agriculture recèlent un fort potentiel, notamment dans l'optimisation de la valorisation des sous-produits et des produits « inesthétiques » (y compris pour développer de nouveaux produits alimentaires, comme des aliments pour animaux, etc.) et dans l'accès facilité aux excédents (par exemple par le biais de plateformes d'échange, notamment pour des dons, etc.). La mise sur le marché d'aliments invendus à prix réduit offre de multiples avantages. L'amélioration de la législation sur les dates de péremption et la création d'une base juridique permettant l'utilisation des technologies déjà existantes pour évaluer la comestibilité des denrées alimentaires contribueraient également à réduire le gaspillage alimentaire. Une meilleure coordination le long des chaînes de valeur serait également bénéfique. Enfin, des incitations positives (p. ex. des récompenses) et négatives (p. ex. des émoluments) pourraient être mises en œuvre comme moyens supplémentaires de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Jalons :

- D'ici la fin 2021 : adoption du plan d'action par le Conseil fédéral dans le cadre du postulat 18.3829 Chevalley.
- D'ici 2023 : la Confédération prend des mesures visant à réduire l'impact environnemental des déchets alimentaires dans ses processus d'achats.

Documents de planification connexes existants :

- Les mesures contre le gaspillage alimentaire sont établies dans le cadre de l'élaboration du rapport en réponse au postulat 18.3829 Chevalley.
- Entre 2013 et 2019, les activités liées à l'économie verte ont permis d'élaborer des bases, de mener un dialogue avec les parties prenantes et de prendre de premières mesures.
- Des bases importantes sont accessibles sur <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/biodechets/types-de-dechets/dechets-alimentaires.html>.

3.2.2. Actualisation de la Stratégie Climat pour l'agriculture

Mesure pour les années 2021 à 2023 :

Le Conseil fédéral actualise la Stratégie Climat pour l'agriculture de 2011 avec pour objectif de concrétiser la contribution de l'agriculture et de l'alimentation aux objectifs du Conseil fédéral concernant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. La stratégie fixe les principes, les objectifs et les axes (partie I) et définit les mesures en la matière (partie II). Elle doit servir d'aide pour réduire l'empreinte gaz à effet de serre du système alimentaire. Dans le même temps, la résilience doit être renforcée au maximum afin de garantir la sécurité alimentaire aussi dans les futures conditions climatiques. Les contenus de la stratégie doivent être intégrés dans le développement des politiques concernant le système alimentaire.

Principales conclusions des dialogues nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires, pertinentes pour cette mesure :

Certaines des méthodes et pratiques agricoles actuelles doivent être revues si nous voulons réduire notre impact environnemental, tant sur le climat que sur la biodiversité. Cependant, le contexte national doit être pleinement reconnu. Par exemple, une grande partie de la Suisse est constituée de zones de montagne, qui jouent un rôle central dans notre système alimentaire et remplissent d'importantes fonctions écosystémiques. Toutefois, ces zones sont moins adaptées à la production végétale et mieux adaptées à la production animale. Les participants ont envisagé d'utiliser des additifs dans le fourrage pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'introduire une taxe sur le carbone et de renoncer à l'utilisation de farine de soja provenant de régions tropicales dans l'alimentation du bétail. Afin de savoir comment réagir face aux changements climatiques, il a aussi été suggéré de développer des modèles permettant de déterminer quels éléments de nos systèmes alimentaires seraient les plus affectés. Certains participants ont déclaré que la consommation locale et les chaînes d'approvisionnement courtes devraient être privilégiées, afin que nous puissions garder le contrôle sur la façon dont les aliments sont produits. Enfin, la formation professionnelle agricole devrait intégrer les thèmes des changements climatiques et de la durabilité.

Jalons :

- Fin 2021 : part 1
- Fin 2022 : part 2

Documents de planification connexes existants :

- Stratégie Climat pour l'agriculture (OFAG 2011)
- Adaptation aux changements climatiques en Suisse – Premier, deuxième et troisième volets de la stratégie du Conseil fédéral (CF 2012, CF 2014, CF 2020)
- Stratégie climatique à long terme de la Suisse (CF 2021)

3.2.3. Détermination de la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux

Mesure pour les années 2021 à 2023 :

La valeur de référence est définie pour servir de base à la mesure de l'objectif 2.4 de la SDD 2030 (« *La proportion d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux en recourant à des programmes spécifiques de développement durable, que ceux-ci soient de droit privé ou de droit public, augmente d'un tiers par rapport à 2020* »). Cet état des lieux comprend l'établissement d'un catalogue de critères pour répondre à la question de ce que l'on entend par « de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux » et savoir quels programmes spécifiques de développement durable de droit privé et de droit public sont pris en considération à cette fin. Des propositions de mesures à intégrer dans le deuxième plan d'action relatif à la SDD 2030 doivent en outre être établies sur la base de ces réflexions. Les questions clés suivantes doivent être prises en considération :

- Qu'entend-on par « de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux » ?
- Quels programmes spécifiques de développement durable de droit privé et de droit public sont pris en considération et pourquoi ? Quels critères appliquer afin d'être en mesure d'intégrer de futurs nouveaux programmes (p. ex. pas de « preuves de durabilité » sur la base d'autodéclarations) ?
- Quelles mesures (pour le deuxième plan d'action) sont nécessaires pour atteindre l'objectif de la SDD 2030 relatif à la production agricole à l'horizon 2030 ?

Principales conclusions des dialogues nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires, pertinentes pour cette mesure :

La production de viande et de produits laitiers doit être adaptée aux conditions locales et devra peut-être être réduite tout en évitant les importations compensatoires de l'étranger déclenchées par une demande inchangée. L'innovation, la numérisation et l'adoption de nouvelles techniques adaptées aux conditions locales sont cruciales pour rendre l'agriculture plus durable. S'agissant de la numérisation, il pourrait être utile de développer un outil de collecte de données sur l'empreinte écologique de tous les acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire. Toutes les parties prenantes des systèmes alimentaires ont un rôle à jouer pour promouvoir une production alimentaire plus durable et respectueuse de l'environnement – y compris les consommateurs, par l'intermédiaire de leurs décisions d'achat quotidiennes (importance de l'éducation des consommateurs), mais aussi le commerce de détail et le secteur de la restauration (p. ex. en promouvant les produits locaux / les chaînes d'approvisionnement courtes) et l'industrie (p. ex. en fixant volontairement des objectifs en matière de durabilité). Les marchés publics constituent un levier important, si des critères de durabilité sont inclus en plus des critères de prix. En outre, afin d'orienter la consommation vers des aliments produits de manière plus durable, il a été estimé qu'un projet pilote sur le coût réel des aliments et la transparence devrait être lancé. Cependant, toutes les mesures susmentionnées ne fonctionneront que si les agriculteurs en retirent des avantages directs. Dans ce contexte, la fourniture de multiples services écosystémiques par les agriculteurs devrait être mieux mise en valeur et rémunérée, la planification et la sécurité des revenus des agriculteurs devraient être garanties par des conditions-cadres politiques, et la valeur ajoutée devrait être répartie plus équitablement le long des chaînes d'approvisionnement.

Jalons :

- D'ici la fin 2021 : identifier les programmes pertinents et établir un catalogue de critères.
- D'ici l'été 2022 : élaborer des mesures pour le deuxième plan d'action.

Documents de planification connexes existants :

- Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu)
- Stratégie Suisse numérique (2020)
- Paiements directs (y compris prestations écologiques requises [PER], contributions au système de production)
- Programme d'utilisation durable des ressources et programme de protection des eaux
- Plan de mesures pour une eau propre et une agriculture durable (initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »). Printemps 2021

3.2.4. Dialogues pour un système alimentaire durable

Mesure pour les années 2021 à 2023 :

Le Conseil fédéral accompagne la transformation vers un système alimentaire durable en dialoguant avec un groupe représentatif des milieux concernés. L'objectif est de faire au monde politique des recommandations qui soutiennent la mise en œuvre de l'approche globale du système alimentaire. Une approche durable considère le système alimentaire dans sa globalité et prend en considération les interdépendances et les conflits d'objectifs au sein du système, de la production à la valorisation des déchets alimentaires. Les dialogues doivent permettre d'élaborer des propositions qui esquissent des pistes possibles de solutions globales. Par ailleurs, les efforts déjà consentis comme ceux déployés avant le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 doivent être poursuivis.

Principales conclusions des dialogues nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires, pertinentes pour cette mesure :

Les participants ont recommandé de profiter de l'élan créé par les préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires pour établir un dialogue permanent au niveau national avec une approche des systèmes alimentaires. Un groupe a proposé la création d'un organisme indépendant soutenant les réseaux locaux existants d'acteurs des systèmes alimentaires, assurant leur coordination et renforçant leur collaboration. Dans ce sens, un autre groupe a souligné l'importance de garantir le caractère intergénérationnel et multipartite de ces dialogues. Grâce à leur proximité avec les populations locales, les villes peuvent (re)construire le lien entre les consommateurs urbains et les producteurs ruraux. Le secteur de la restauration pourrait faire équipe avec des agriculteurs engagés dans la production durable. En outre, un groupe a proposé la création d'une journée nationale de l'alimentation, qui pourrait servir de vitrine à la transformation des systèmes alimentaires. Enfin, les participants ont appelé à l'élaboration d'une politique alimentaire intersectorielle.

Jalons :

- Début : juin 2021
- Fin : fin décembre 2023

Documents de planification connexes existants :

- Réponse aux postulats 20.3931 et 21.3015 sur l'orientation future de la politique agricole
- Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse (économie verte)
- Stratégie suisse de nutrition et recommandations alimentaires suisses

3.3. Collaboration multipartite pour la mise en œuvre de la SDD 2030

La réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 constitue cependant une tâche qui incombe à l'ensemble de la société : pour être mis en œuvre avec succès, l'agenda nécessite la participation de tous les acteurs et actrices, dans le cadre de leurs attributions. Le Conseil fédéral invite donc les cantons et les communes, la société civile, l'économie, le monde scientifique ainsi que la population à soutenir les ODD et, par leurs efforts, à participer à la réalisation de ceux-ci avec la Confédération.

3.3.1. Coopération avec les cantons et les communes

À l'avenir, le dialogue et la coopération structurée tripartite qui réunissent les divers niveaux institutionnels pour l'application de l'Agenda 2030 seront renforcés tant sur le plan politique (Conférence des gouvernements cantonaux [CdC] et conférences des directeurs cantonaux) que sur le plan technique (Réseau

cantonal de développement durable [RCDD] et organes thématiques). Pour une mise en œuvre efficace du développement durable à l'échelle locale, les villes et les communes jouent un rôle prépondérant. Dans ce contexte, elles s'engagent également sur le plan international.

La coopération et la coordination institutionnelles entre la Confédération, les cantons et les communes sont encore renforcées. Le dialogue et l'implication des milieux concernés sont encouragés. Le Conseil fédéral demande aux cantons et communes d'intégrer le développement durable dans leurs processus ordinaires de planification et de pilotage. Pour ce faire, il les invite en particulier à prendre en compte les objectifs et axes stratégiques définis pour les thèmes préférentiels de la SDD 2030.

Les dialogues nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires menés en Suisse ont reconnu que les villes sont des acteurs importants du système alimentaire national et ont souligné la nécessité d'une coordination et d'une collaboration plus étroites entre les villes et la Confédération.

3.3.2. Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences

Le Conseil fédéral implique tous les groupes d'intérêts pertinents de manière participative et partenariale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la SDD 2030 : il institutionnalise et renforce le dialogue avec ceux-ci et les consulte en particulier pour les futures révisions de la SDD 2030 et des plans d'action qui s'y rattachent, ainsi que pour les diverses activités de compte rendu. Il s'efforce de favoriser les échanges informels entre tous les partenaires et de renforcer encore la coopération très diversifiée mise en place pour la politique de développement durable, sur le plan tant national qu'international. Cela permet de prendre en compte diverses perspectives et contribue à une meilleure compréhension de l'Agenda 2030 dans son ensemble et des interrelations entre les divers ODD.

À cette fin, le Conseil fédéral utilise des canaux existants et crée des espaces pour mobiliser de nouvelles idées et de nouveaux actrices et acteurs. Le groupe d'accompagnement Agenda 2030 – institué par le Comité directeur et composé de représentantes et représentants de la société civile, de l'économie et des sciences, ainsi que d'autres milieux intéressés, au niveau de leurs directions – joue un rôle prépondérant.

4. Conclusions

La Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) adoptée par le Conseil fédéral le 23 juin 2021, qui comprend des objectifs spécifiques et mesurables jusqu'en 2030, ensemble avec les mesures concrètes du plan d'action y associé constituent la feuille de route de la Suisse en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030.

Nombre des résultats du DSSA national ont été inclus dans la SDD 2030 de la Suisse. Toutefois, certaines recommandations clés issues du DSSA n'ont pas été pleinement intégrées au plan d'action. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une stratégie politique intersectorielle cohérente et globale en matière de systèmes alimentaires ; de la promotion de la transformation des systèmes alimentaires par la sensibilisation et l'éducation ; de la prise en compte du coût réel des aliments dans les prix et de la répartition de la valeur ajoutée de manière plus juste et plus équitable entre les acteurs de la chaîne de valeur ; et de la promotion de la recherche, de l'innovation, de la numérisation et des nouvelles technologies.

Alors que la SDD 2030 de la Suisse restera valable jusqu'en 2030, le plan d'action y associé sera révisé et adapté à un rythme quadriennal en 2024 et 2027, ce qui coïncide avec une législature. Début 2024, le Conseil fédéral adoptera – dans le cadre du message sur le programme de la législature 2023-2027 – un nouveau plan d'action pour la période 2024-2027 avec des mesures complémentaires pour la politique de la Confédération. Le contenu de la SDD 2030 doit présenter la plus grande stabilité possible durant toute la période de mise en œuvre allant jusqu'à 2030. Si besoin est, le Conseil fédéral développe encore la stratégie de manière pragmatique, afin de pouvoir tenir compte de manière appropriée des nouveaux défis qui se présentent, d'éventuelles décisions politiques et des évolutions constatées sur le plan international et national, notamment. Les cantons et les communes, l'économie, la société civile et les milieux scientifiques seront consultés lors de ces diverses étapes de révision et impliqués de manière appropriée dans ces travaux.

Ces révisions du plan d'action associé à la SDD 2030 seront donc l'occasion de prendre davantage en compte les recommandations issues du DSSA national ainsi que les principales recommandations issues des processus globaux afférents au SNUSA et au DSSA lors de l'élaboration de mesures supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie. Ces mesures, ainsi que les résultats des mesures du

plan d'action actuel, y compris le dialogue permanent décrit à la section 3.2.4., seront également prises en compte lors de la formulation de recommandations pour le processus législatif ordinaire.

La Suisse dispose ainsi d'une feuille de route claire et ciblée en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030, qui est conforme au DSSA national mené dans le cadre de la préparation au SNUSA, qui reste adaptable aux évolutions futures et ouverte aux contributions de multiples parties prenantes, et qui contribuera à la mise en œuvre des résultats du SNUSA bien au-delà de septembre 2021, jusqu'en 2030.

ⁱ Objectif à long terme : d'ici à 2050, le régime alimentaire de la population sera conforme à la pyramide alimentaire. Une évolution linéaire verrait 33 % de la population consommer une alimentation conforme aux recommandations de la pyramide alimentaire d'ici à 2030.

ⁱⁱ Postulat 18.3829, Isabelle Chevalley, 5.03.2018. Plan d'action contre le gaspillage alimentaire.

ⁱⁱⁱ Selon la stratégie sectorielle sur le climat, l'agriculture et la nutrition (en date du 18.06.2020). La nécessité pressante d'agir dans ce domaine est mise en évidence dans des études nationales (par exemple Zimmermann et al. 2017) et internationales, telles que [The Lancet \(2019\) : Food in the Anthropocene](#) ou [Akenji et al. \(2019\)](#). Cette dernière postule que les réductions de l'empreinte écologique requises dans le cas des pays développés sont d'au moins 47 % en matière d'alimentation d'ici à 2030. L'objectif intermédiaire actuel a été fixé en tenant compte de la faisabilité.

^{iv} La mise en œuvre de l'objectif et la mesure de sa réalisation sont exposées dans le cadre de la mesure 3 du plan d'action.